



MW

Préavis no 34
le 14 décembre 2001

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 146'000.-- pour l'élargissement de deux passerelles sous le pont Péclard et sous le pont des chemins de fer CFF et Yverdon-Ste-Croix.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les aménagements proposés par le présent préavis sont destinés à améliorer la liaison piétonnière et cycliste longeant le Mujon, sur le tronçon allant des Collèges de Fontenay et du Cheminet au quartier des Cygnes.

Il s'agit d'augmenter la sécurité des usagers qui sont, pour une bonne part, des écoliers dont le nombre a sensiblement augmenté depuis l'ouverture du nouveau Collège du Cheminet.

Historique

L'enquête publique ouverte pour la construction du Collège du Cheminet (préavis no 43/99) avait suscité une opposition de l'ATE portant sur la sécurité aux abords du nouveau bâtiment scolaire et sur la création d'un cheminement sécurisé. Cette opposition a été levée à la condition qu'un concept de sécurité soit mis en place.

A ce jour, les mesures suivantes ont déjà été prises :

- Elargissement de la passerelle sur le Mujon et création d'une seule sortie sur la Rue du cheminet : la nouvelle passerelle sur le Mujon, assurant la liaison entre le Collège de Fontenay et le Collège du Cheminet, a été construite plus large que prévu; le chemin conduisant du Collège de Fontenay à la Rue du Cheminet, sur la rive droite du Mujon, a été supprimé pour que les élèves empruntent la nouvelle passerelle et débouchent sur la Rue du Cheminet par le chemin aménagé sur la rive gauche pour l'accès au nouveau collège. Au débouché de ce chemin, un passage à piétons sécurisé

par des feux de signalisation routière a été aménagé pour traverser la Rue du Cheminet.

- Réalisation d'un ancien projet d'amélioration de la liaison entre la Rue du Cheminet et l'Avenue de Grandson par la création, sur la rive gauche du Mujon, d'un chemin piétonnier et cyclable doté d'un éclairage public, entre le nouveau Collège du Cheminet et le Pont Péclard, conformément à la décision de votre Conseil du 3 novembre 1988 (préavis no 24/88).

Etat de la situation

Actuellement la liaison piétonnière et cyclable entre la Rue du Cheminet et le quartier des Cygnes est encore problématique aux deux endroits suivants :

1. Pont Péclard : le chemin débouche sur l'Avenue de Grandson au droit de la Cité Préville. Pour continuer en direction du quartier des Cygnes, les cyclistes n'ont pas d'autre choix que de traverser la route cantonale, tandis que les piétons peuvent passer sous le Pont Péclard par l'escalier et le passage existant sur la rive droite du Mujon.
2. Pont CFF et Yverdon - Ste-Croix : le tronçon du chemin qui va de l'Avenue de Grandson (garage Bouby-Rolls) à la Rue des Cygnes, sur la rive droite du Mujon, passe sous le pont des chemins de fer CFF et Yverdon-Ste-Croix. Ce passage étroit et sinueux engendre une circulation conflictuelle des piétons et des cyclistes.

Description des travaux

Rampe d'accès à la passerelle sous le pont Péclard :

Au droit de la Cité Préville, une rampe en béton asphaltée sera créée sur la rive gauche du Mujon pour descendre du chemin existant au niveau de la nouvelle passerelle à aménager sous le Pont Péclard (voir plan annexé). Les travaux, devisés à fr. 96'000.--, seront financés par une première tranche du crédit d'investissement accordé par votre Conseil le 5 avril 2001 pour la mise en œuvre d'un programme d'amélioration des voies de circulation en faveur des deux-roues (préavis no 5/01).

Passerelle sous le Pont Péclard :

La passerelle sous le pont Péclard sera agrandie de 4.40 m pour occuper la totalité de la largeur de l'ouvrage, dont une partie ne sera pas praticable car l'arche du pont ne permet pas de se tenir debout sur le côté gauche. La barrière existante séparera la circulation des cyclistes de celle des piétons. En raison du risque de crues, la couverture de la passerelle sera en matériau perméable et léger (tôle perforée). Les travaux ont été devisés à fr. 62'435.-- et sont inclus dans la présente demande de crédit.

Passerelle sous le Pont des chemins de fer :

La passerelle sous le Pont des chemins de fer CFF et Yverdon-Ste-Croix sera agrandie selon le même principe et avec le même matériau que celle sous le Pont Péclard. Les travaux, devisés à fr. 50'475.--, sont inclus dans la présente demande de crédit.

Enquête publique :

Le Mujon se trouvant, comme tous les cours d'eau, sur un terrain cantonal, c'est l'Etat de Vaud qui a soumis notre projet à l'enquête publique du 9 au 29 novembre 2001. Cette consultation n'a suscité ni remarque ni opposition.

Coût et financement

Passerelle sous le pont Péclard :

<i>CFC</i>	<i>Description des travaux</i>	<i>Coût en fr.</i>
211	Coffrage, ferrailage et bétonnage d'un muret en béton servant d'appui pour la passerelle et installation de chantier.	6'825.--
213	Fourniture et pose de profilés métalliques HEA 120 FeE235, avec contreflèche. Acier zingué à chaud. Platines soudées en têtes pour fixation sur le béton armé et tiges d'ancrages.	19'000.--
213	Fourniture et pose d'une structure en acier pour le renforcement de la dalle béton. Poteaux et sommiers en HEA 120 FeE235. Acier zingué à chaud. Platines soudées en têtes des poteaux, boulons et tiges d'ancrage.	9'250.--
213	Fourniture et pose de caillebotis SFS Mofor, dimension des mailles 33/33 mm et toutes les fixations.	16'780.--
213	Plus-value sur dito pour fourniture de grilles autoportantes type SFS BN-G.	5'640.--
272	Fourniture et pose de barrières en acier zingué pour la fermeture des bords de la passerelle. Modification de la barrière existante pour la séparation des flux du trafic.	4'140.--
272	Fourniture et pose d'un escalier métallique composé de 2 marches en caillebotis.	<u>800.--</u>
	Total	62'435.-- =====

Passerelle sous le pont des chemins de fer :

<i>CFC</i>	<i>Description des travaux</i>	<i>Coût en fr.</i>
201	Démolition d'une dalle en béton par sciage, évacuation au dépôt de l'entrepreneur et traitement des matériaux inertes. Installation de chantier, étayage, carottage, sciages longitudinaux et transversaux.	7'245.--
213	Fourniture et pose de profilés métalliques HEA 120 FeE235, avec contreflèche. Acier zingué à chaud. Platines soudées en tête pour fixation sur le béton armé et tiges d'ancrage.	15'030.--
213	Fourniture et pose de caillebotis SFS Mofor, dimension des mailles 33/33 mm et toutes les fixations.	12'680.--
213	Plus-value sur dito pour fourniture de grilles autoportantes, type SFS BN-G.	5'535.--
272	Fourniture et pose de barrières en acier zingué pour la fermeture des bords de la passerelle et la séparation des flux de trafic. Reprises sur les barrières existantes.	9'785.--
272	Plus-value sur la fourniture des barrières pour les changements de directions.	<u>200.--</u>
	Total	50'475.-- =====

Récapitulation :

<i>CFC</i>	<i>Description des travaux</i>	<i>Coût en fr.</i>
	Passerelle sous le pont Péclard	62'435.--
	Passerelle sous le pont des chemins de fer	50'475.--
292	Honoraires d'ingénieurs civils	17'000.--
	Divers et imprévus (env. 5 %)	<u>5'265.--</u>
	Total du devis général estimatif, hors taxes	135'175.--
	TVA, 7,6 %	10'275.--
	Arrondi	<u>550.--</u>
	Total du devis général estimatif, hors taxes	146'000.-- =====

Ce devis a été établi par l'ingénieur mandaté pour l'étude du projet qui a travaillé en étroite collaboration avec le voyer des eaux de l'Etat de Vaud, responsable de la régulation du niveau des cours d'eau qui se trouvent sur un terrain cantonal, comme mentionné précédemment.

Un montant de fr. 130'000.-- est inscrit dans le plan des investissements pour cette dépense qui sera amortie en 30 ans au plus et imputée dans le compte no 1333 "Passerelles ponts Péclard et des chemins de fer - URBAT". Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 11'600.-- et comprennent l'amortissement, fr. 4'900.--, les frais d'intérêt variable du capital investi, fr. 3'700.--, et les frais d'entretien, fr. 3'000.-- (2%).

* * * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour l'élargissement de deux passerelles sous le pont Péclard et sous le pont des chemins de fer CFF et Yverdon-Ste-Croix;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de fr. 146'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense sera amortie en 20 ans au plus et imputée dans le compte no 1333 "Passerelles ponts Péclard et des chemins de fer - URBAT".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

O. Kernén

J. Mermod

Annexes : 2 plans

Délégué de la Municipalité : Monsieur Paul-Arthur Treyvaud